

# **TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) INGENIEUR(E) INFORMATICIEN(NE) METIER A L'ARMP.**

## **I. DU CONTEXTE**

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi a été créé par le décret N°100/119 du 07 juillet 2009 sous forme d'une autorité administrative indépendante née à la suite de la réforme du système des marchés publics au Burundi, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics joue un rôle central de catalyseur de la régulation des marchés publics et des Délégations des services publics. Elle est investie d'importantes prérogatives en matière d'administration et de gestion du système de passation et d'exécution des marchés publics.

Aussi, de par l'article 3 du décret plus haut cité, l'ARMP est notamment chargée de :

- Veiller, par des études et avis réguliers, à la saine application de la réglementation et des procédures relatives aux marchés publics et délégations de service publics et de proposer au Gouvernement, et aux institutions en charge des marchés publics et délégations, toutes recommandations ou propositions de nature à améliorer et renforcer l'efficacité du système des marchés publics ;
- Evaluer périodiquement les capacités des institutions en charge des marchés publics et délégations de services publics, ainsi que les procédures et les pratiques du système de passation des marchés publics :
- Assurer par le biais d'audits indépendants techniques et/ou financiers, le contrôle à posteriori de la passation, de l'exécution des marchés publics et délégations de service public, à cette fin, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics commande, à la fin de chaque exercice budgétaire, un audit indépendant sur un échantillon aléatoire de marchés, et transmet aux autorités compétentes les cas de violations constatées aux dispositions légales et réglementaires en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics ou délégations de service;
- Initier ou faire procéder sur base d'une demande ou d'une information émanant de toute personne intéressée, à tout moment, à des enquêtes portant sur la transparence et les conditions de régularité au regard des législations et réglementations nationales et internationales des procédures de passation ainsi que des conditions d'exécution des marchés publics ou délégations de service public ;



- Recevoir les recours exercés par les candidats, soumissionnaires et titulaires de marchés ;
- S'auto saisir des violations de la réglementation en matière de marchés publics et délégations de service public ;
- Tenter de concilier les parties concernées, avant de statuer sur le litige et de se prononcer sur les recours opposant une ou plusieurs entités administratives ;
- Recevoir et transmettre aux autorités compétentes les cas de violations constatées qui ne sont pas de la compétence de l'ARMP.

Aussi, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, a entamé le processus de digitalisation des marchés publics (e-GP) à travers le financement de la Banque Mondiale dans le cadre de digitalisation des services publics au Burundi. La mission principale de l'ingénieur informaticien métier est d'assurer un rôle clé dans la compréhension, l'analyse, la conception et la mise en œuvre de solutions informatiques qui répondent précisément aux attentes des utilisateurs finaux et améliorent l'efficacité globale du système électronique des marchés publics (e-GP) de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. L'ingénieur informaticien métier servira comme pont essentiel entre les besoins métiers du systèmes électronique (e-GP) et les solutions techniques informatiques, assurant l'alignement des systèmes d'information aux objectifs stratégiques et opérationnels de l'e-GP.

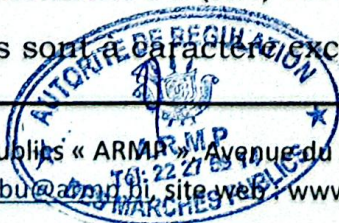
L'informaticien(ne) ingénieur(e) métier travaillera en étroite collaboration avec l'équipe projet durant la phase de définition, de développement, de déploiement et de maintenance de la solution (e-GP) et du portail des marchés publics.

C'est dans ce cadre de la mise en œuvre de l'e-GP, l'ARMP désire recruter un(e) informaticien(ne) ingénieur(e) métier ayant des compétences pertinentes en français et en anglais.

## **II. DES CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE AU POSTE**

- Être de nationalité burundaise ;
- Avoir au moins 25 ans et 40 ans au plus au moment du recrutement ;
- N'avoir pas été condamné pour fraude, corruption et autres infractions connexes ;
- N'avoir pas été révoqué ni de la Fonction Publique, de la Police Nationale, de la Magistrature et des Forces de Défense Nationale ;
- Etre disponible immédiatement s'il (elle) est retenu(e).

NB : Toutes ces conditions sont de caractère exclusif.



### III. QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES

Les conditions de qualification et d'expérience requises pour concourir au poste sont notamment les suivantes :

- Détenir un diplôme de Master en Technologie de l'information et communication ;
- Avoir un minimum de trois (3) ans d'expérience significative dans un rôle similaire (Ingénieur Informaticien Métier, Business Analyst IT, Consultant Fonctionnel SI, Chef de Projet MOA/MOE) dans des projets de transformation numérique ou d'intégration de systèmes ;
- Avoir une expérience avérée dans la collecte, l'analyse et la formalisation des besoins métiers ;
- Avoir une expérience dans la rédaction de spécifications fonctionnelles et techniques ;
- Avoir une maîtrise des méthodologies de gestion de projet (Agile/Scrum, Cycle en V) ;
- Avoir une bonne connaissance des architectures logicielles et des bases de données (SQL, NoSQL) ;
- Être familier aux outils de modélisation (UML, BPMN) ;
- Avoir des compétences en analyse de données et reporting (outils BI) ;
- Avoir des connaissances sur les principes de sécurité des systèmes d'information ;
- Avoir une capacité à comprendre et à dialoguer avec des équipes de développement.
- Avoir participé à des projets d'intégration de logiciels (ERP, CRM, BI, etc.) constituerait un avantage ;
- Avoir une connaissance sectorielle en finance, services serait un atout ;
- Avoir une excellente communication et esprit d'équipe ;
- Avoir une bonne gestion du stress et capacité à travailler sous pression ;
- Avoir des compétences en administration de base de données ou en développement de logiciel constituerait un avantage ;
- Avoir un sens de l'organisation et de la rigueur ;
- Exécuter toute autre tâche demandée par le Directeur Général.



#### IV. DU CAHIER DE CHARGES DU CADRE D'APPUI

Sous la supervision du Directeur Général, le cadre d'Appui a pour activités principales, notamment de :

- Analyser les processus métiers existants et les besoins fonctionnels des différents départements (vente, marketing, finance, opérations, etc.) ;
- Participer à des ateliers organisés pour les utilisateurs clés afin recueillir et formaliser leurs exigences (fonctionnelles et non fonctionnelles) ;
- Conseiller les métiers sur les meilleures pratiques et les solutions technologiques adaptées à leurs besoins, en identifiant les opportunités d'amélioration et d'optimisation des processus ;
- Participer à la rédaction des spécifications fonctionnelles détaillées (SFD) et les user stories claires et concises ;
- Participer à la conception technique des solutions en collaboration avec les équipes de développement (architectes, développeurs), en s'assurant de l'adéquation entre les besoins métiers et les choix technologiques ;
- Participer à la modélisation des processus métiers (BPMN) et les cas d'utilisation (UML) ;
- Participer à la planification et au suivi des projets informatiques, en liaison avec l'équipe projet ;
- Assurer l'interface entre les équipes métiers et les équipes techniques tout au long du cycle de vie du projet ;
- Participer aux recettes fonctionnelles et techniques, en définissant les plans de test et en validant la conformité des développements par rapport aux spécifications ;
- Assurer le support de niveau 2 ou 3 aux utilisateurs sur les applications métiers, en identifiant les problèmes et en proposant des solutions ;
- Participer à la veille technologique et à l'évaluation de nouvelles solutions logicielles ou approches méthodologiques ;
- Participer à la proposition des améliorations continues des systèmes d'information existants pour optimiser les performances et l'expérience utilisateur ;
- Participer à la documentation des applications et à la formation des utilisateurs



## V. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature à soumettre par le candidat pour la présélection sont composés de :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général de l'ARMP ;
- Un curriculum vitae détaillée et actualisé ;
- Des évaluations de l'employeur durant les deux (2) dernières années ;
- Une attestation de non-poursuite judiciaire ;
- Des noms et adresses de trois personnes de références ;
- Des copies des diplômes, certificats et autres attestations certifiés conformes à l'original.

Les dossiers de candidature sous enveloppe fermée avec mention « Candidature au poste d'un(e) informaticien(ne) ingénieur(e) métier à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics » seront adressés au Directeur Général de l'ARMP.

Le dépôt de candidature se fera au secrétariat de la Direction Générale de Institution sis Boulevard du Japon, Immeuble du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, 3<sup>ème</sup> étage, bureau N° 303.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 4 Août 2025 à 11 heures locales.**

## VI. EVALUATION DES CANDIDATURES

Seuls les candidats présélectionnés seront invités pour passer les tests écrit et oral.

## VII. INFORMATIONS GENERALES

Les dossiers non retenus ne seront pas remis aux candidats.

A chaque étape d'évaluation, seuls les candidats retenus seront informés pour l'étape suivante, sur téléphone ou affichage au siège de l'ARMP.

## VIII. DU CONTRAT

L'informaticien(ne) recruté(e) bénéficiera un contrat à durée indéterminée.

**Bujumbura, le 17/07/2025**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARMP**

**Hon. Jean Claude NDUWIMANA**

